

STAGES A L'ETRANGER

PROCEDURE

Etape 1 : se renseigner sur le pays d'accueil

Avant de déposer votre demande de convention vous devez d'abord prendre connaissance de la sécurité et des conditions d'entrée et de séjour dans le pays (demande de visa, vaccinations...).

Tout stage dans un pays qualifié de zone à risque (rouge ou orange) par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères n'est pas autorisé et aucune demande convention ne sera validée.

Consulter le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Etape 2 : réaliser la demande de convention sur Arexis

La demande de convention de stage doit être faite dans l'application Arexis **au moins 1 mois avant** la date de début du stage et vous devrez indiquer la langue dans laquelle la convention doit être éditée.

Etape 3 : transmettre des documents spécifiques au service stage

En parallèle de votre demande de convention de stage sur Arexis, vous devez transmettre par mail au service stage les documents suivants :

- Attestation d'assurance indiquant que vous pouvez être rapatrié.e en cas de problèmes sur place (généralement avec votre carte bancaire pour les stages inférieurs à 90 jours/ renseignez-vous auprès de votre banque)
- Attestation prouvant que vous êtes bien couvert.e par une assurance sociale en cas d'engagement de frais médicaux sur place (pour les stages au sein de l'UE : attestation de la carte CEAM)

Sans ces documents votre demande de stage à l'étranger ne pourra pas être validée administrativement.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Carole DUBOIS

Gestionnaire des conventions de stage

Tél : 05 49 45 45 15

Courriel : stages.sha@univ-poitiers.fr

V2-Juin 2025



Etudiants en mobilité d'échange/de stage Erasmus/autre Semestre ... 20.....-.....

En cas de maintien de votre mobilité au semestre 2, nous vous demandons de bien vouloir **lire** et **confirmer** les informations ci-dessous :

- Je suis informé des conséquences de la situation sanitaire actuelle en Europe/dans le monde, qui engendrera pour ma mobilité :
 - Une expérience de mobilité particulière (vie étudiante réduite, déplacements soumis aux règles en vigueur dans le pays au moment de la mobilité...) ;
 - La probabilité d'une offre de cours réduite et hybride.
- Je confirme avoir fait un point avec mon coordinateur de département sur la pertinence pédagogique d'effectuer ou non ma mobilité, étant données ces conditions d'accueil et d'études dégradées liées au COVID-19.
- Je suis informé du risque potentiel encouru quant à l'évolution de la situation sanitaire dans mon pays d'accueil, qui pourra provoquer un retour anticipé au cours du semestre, ainsi que des frais supplémentaires (transport, loyer...).
- Je suis informé de l'utilité de souscrire à des garanties additionnelles pour prévenir les conséquences néfastes de la crise sanitaire lors de mon séjour (assurance annulation couvrant une épidémie de type COVID-19, protection juridique, santé...)
- Je confirme maintenir volontairement mon projet de mobilité en toute connaissance de cause.
- Je confirme disposer :
 - d'une assurance voyage ou assurance internationale comprenant, au moins, la responsabilité civile¹, la garantie individuelle accident et le rapatriement ;
 - d'une assurance santé couvrant lors de mon voyage, en plus cas habituels, les cas de pandémie (ou une attestation de la complémentaire santé actuelle signalant que le COVID-19 est pris en charge en cas de voyage).

Dont je transmettrai les attestations à l'établissement avant le départ.

Nom et prénom de l'étudiant :

Date :

Signature :

¹ Cass. 2e civ., 20 déc. 2007, n° 07-11679 ; Note DAJ B1 n° 2015-33 du 12 févr. 2015